

La symbolique des Du Chastel d'après les sceaux et les armoriaux.

Martine Fabre

► **To cite this version:**

Martine Fabre. La symbolique des Du Chastel d'après les sceaux et les armoriaux.. Yves Coat-ivy. Actes du colloque, Jun 2004, Trémazan, France. Centre de Recherche Bretonne et Celtique / Association SOS Château de Trémazan, pp.141-160, 2006. <hal-00480136>

HAL Id: hal-00480136

<http://hal.univ-brest.fr/hal-00480136>

Submitted on 3 May 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La symbolique des Du Chastel d'après les sceaux et les armoriaux

Martine Fabre

Parler de la symbolique des Du Chastel d'après les sceaux et les armoriaux médiévaux, c'est, à la fois, parler des images dans lesquelles les membres de cette maison se sont reconnus et parler des sources qui témoignent de ces images, au temps où ces sources sont opératoires. D'autre part, s'agissant d'images, la notion ne se rapporte pas à n'importe quel témoignage iconographique parvenu jusqu'à notre époque sous le nom, mais à une imagerie et à des formes dans lesquelles le lignage tout entier s'est reconnu à partir d'un certain moment de son histoire. Si bien qu'il a fait de ces formes un signe de son identité et que le temps les a utilisées, manipulées, les chargeant de sens. Ces formes identitaires, ce sont les figures emblématiques associées au nom : armoirie, figures parahéraldiques et symboliques ; ces dernières, spécialement, quand elles sont utilisées dans un contexte donné qui oriente leur signification, soit les sources et leur fonctions sociales.

1. — Les signes

Les signes, quels sont-ils ? Nous ne les connaissons que par les personnes qui les portent. Entre le XIII^e siècle et la fin du XV^e, seize Du Chastel et un siège de juridiction laissent trace de la même armoirie dans les sceaux et les armoriaux, deux sources fondamentales pour connaître l'emblématique médiévale.

Dix-sept témoignages, donc, que l'on citera dans l'ordre chronologique, avec les titres et qualités pris aux documents scellés et aux armoriaux.

1. seigneur Bernard du Chastel, chevalier, attesté en 1274.
2. Tanguy, chevalier bachelier, capitaine des château et ville de Brest avec Henri de Kaer pour la comtesse de Montfort, en 1342. En 1350, il est seigneur du Chastel.
3. Gacien, chevalier, attesté en 1369. C'est probablement lui le sénéchal d'Agenais, gouverneur de Marmande et de Damazan, capitaine de Bouglon en 1372 et 1374.
4. Hervé, sire du Chastel, chevalier, qui jure et scelle l'acte de ratification du second traité de Guérande à Guingamp, en 1381.
5. Mahieu, chevalier, attesté en 1392.
6. Guillaume, chevalier, chambellan du roi Charles VI et du duc d'Orléans, qui participe au combat de Montendre, un combat en champ clos qui oppose quatre français et quatre anglais, en 1402.
7. Hervé, écuyer, attesté en 1415-1416.
8. Olivier, sire du Chastel, chevalier, attesté par les sources de 1419 à 1427. Il ratifie le traité de Troyes en 1427, aux côtés de l'amiral de Bretagne, Jean sire du Penhoat, les deux sceaux apposés au même acte. Mais Olivier scelle aussi pour ses pairs, Sylvestre

seigneur de La Feillée, Jean de Malestroit, seigneur de Kaer et de Beaumont, Guillaume seigneur de Ploeuc et Jeu de Kermellec, seigneur de Châteaugal. C'est lui le sénéchal de Saintonge, en 1416, mort en 1455.

9. Tanguy, chevalier, chambellan de Charles VI, régent puis roi, maréchal de Guyenne en 1416, maréchal des guerres en 1420 ; prévôt de Paris en 1416 et 1418 ; gouverneur d'Aigues-Mortes en 1434 ; viguier et châtelain de Beaucaire et d'Aigues-Mortes en 1438 ; lieutenant du gouverneur du Languedoc en 1446 et 1454. Enfin, il est chevalier de l'ordre du Croissant, un ordre de chevalerie créé par René d'Anjou en 1448, et figure à ce titre dans l'armorial de l'Ordre, mais avec la mention « trespasé », le recueil vraisemblablement établi après sa mort.
10. Un membre non identifié de la maison, attesté en 1456.
11. Tanguy, chevalier, vicomte de la Bellière, seigneur de Rénac, chambellan du roi, premier écuyer de corps et maître de l'écurie du roi, en 1460 ; gouverneur du Roussillon, en 1476.
12. Jeanne de Malestroit, veuve du précédent, son témoignage daté de 1481 et de 1492.
13. Tanguy seigneur du Chastel, en 1497.
14. Olivier, évêque de Saint-Brieuc [1506-†1525], son sceau attesté en 1519.

Et aussi, une cour de justice établie, aux armes d'un Du Chastel :

15. Rénac, son sceau attesté en 1499.

Ensuite, représentés dans les armoriaux factices¹, on citera pour mieux les écarter dans une étude d'emblématique médiévale :

16. François, sire du nom, au XV^e siècle.
17. Olivier sire du Chastel, commissaire de la montre reçue à Lesneven, en 1467, avec Guillaume de Penhoat, Tanguy de Kermavan et Thomas de Kerazret.

Soit, au total, quinze témoignages qui nous font connaître les choix emblématiques de la maison du Chastel, au Bas Moyen Âge, et deux témoignages modernes.

Ce relevé des Du Chastel ne saurait toutefois être complet sans signaler également des témoins de même nom, retenus sans preuves dans les généalogies de la maison. On les citera ici pour les ignorer ensuite. Dans un cas il y a confusion certaine due à l'homonymie, dans l'autre, la proximité des noms a conduit à une assimilation bien fragile, sans argument pour l'étayer.

Ainsi, on trouve cité un Guillaume du Chastel, écuyer, qui jure et scelle le second traité de Guérande, en 1381, à Guérande. Il est clair que le personnage est étranger au lignage : son sceau, du type armorial, porte un écu *au château*. L'autre personnage est un certain Jaquet Chatel/Chastel, écuyer. Lui aussi ratifie et scelle le traité de Guérande, à Dinan, cette fois, mais son signet est aujourd'hui illisible, s'il était armorié², pour être utile. En outre,

¹ Les armoriaux dits factices retenus sont des recueils classés jusqu'à une époque récente comme copies d'anciens. Il s'agit, en fait, de listes de noms levés par des érudits de l'époque moderne dans des documents de la fin du Moyen Âge, des noms auxquels ils ont associé les armes qu'ils leur connaissaient par diverses sources, que ces dernières soient médiévales ou postérieures. Ces armoriaux sont distincts des armoriaux modernes proprement dits puisque le listage des noms est ancien, mais ils sont inutiles à l'héraldique médiévale, d'autant que les confusions d'armoiries y sont fréquentes dans les cas d'homonymie. S'ils présentent un intérêt, sur le plan emblématique, c'est comme indicateurs des méthodes de travail de leurs auteurs et de leur érudition. Pour l'analyse critique de ces recueils, cf. M. Fabre, *Images personnelles (vers 1350-1500). Héraldique médiévale bretonne. Armoriaux, sceaux, tombeaux*, Villeneuve-d'Ascq, 1998, (désormais *Images personnelles...*), t. I, p. XXXIX-XLVIII. En ce sens, l'armorial de Guérande n'est pas une référence ; sa critique, *Ibidem*, p. XLI-XLIII. Les cotes des recueils factices sont données à la note 22.

² La place où est mentionné le personnage, place de garnison, renseigne tout au plus sur une carrière militaire.

l'absence de particule devant le nom, alors que les textes de l'époque ne l'omettent jamais dans les témoignages avérés de la maison léonarde (du/de, sources documentaires et littéraires), est un indice desservant l'hypothèse d'une parenté entre ce Jaquet et les Du Chastel.

L'armoirie

Si l'on s'attache, maintenant, aux signes, parmi les différents emblèmes recensés, on s'intéressera, tout d'abord, à l'armoirie. Celle-ci est attestée pour la première fois sur un sceau appendu à un acte daté de 1274³. Il s'agit du sceau de Bernard seigneur du Chastel, requis comme témoin, garantissant la cession au duc d'un emplacement à Penfell près de Brest (auj. Penfeld), pour construire un moulin et la chaussée y conduisant.

Le sceau de Bernard, un sceau équestre, porte comme armoirie un *fascé de six pièces*, plein⁴. À la même époque, les émaux de l'armoirie, l'*or* et le *gueules* sont attestés pour la première fois dans l'armorial *Wijnbergen*⁵, un recueil brabançon datable du règne de Philippe III le Hardi. L'armoirie y est *d'or fascé de gueule de six pièces*.

Les brisures

Dans cette armoirie, on peut encore préciser la brisure personnelle des membres du groupe et, grâce au nombre de sources recensées, le système des brisures perpétué au fil des générations et sa stabilité.

En 1274, Bernard est chef d'armes, l'acte le dit *dominus*, seigneur, et il porte *de plein*. En 1342 et 1350, Tanguy est également chef d'armes et porte *de plein*. Comme Hervé, en 1381 et 1395. Comme Guillaume, en 1403 ; Olivier, en 1419 et 1427 ; et Tanguy, en 1497, sur son sceau authentique, son sceau de juridiction. Olivier, évêque de Saint-Brieuc, porte lui aussi *de plein*, en 1519, mais cette fois comme ecclésiastique et non point en raison d'une hiérarchie masculine.

En revanche, qu'on les sache cadets ou non par d'autres sources, en 1369, Gacien affiche son rang en brisant *d'une étoile* ; Mahieu, en 1392, se reconnaît sous *un lambel de trois pendants* ; en 1415-1416, Hervé, écuyer, porte un meuble *en chef* (peut-être *un croissant*) ; en 1416, encore, et jusqu'aux dernières sources recueillies, en 1454, Tanguy, le prévôt de Paris, arbore une *roue* ; l'anonyme de 1456 montre *un lambel*, ce qui rend improbable l'attribution du sceau à l'évêque de Léon⁶. Tanguy, le gouverneur du Roussillon,

³ Le catalogue des sceaux et des entrées armoriales de la maison du Chastel est donné en Annexe, p. 11 sqq., sous la même numérotation que la liste des personnes, qui précède.

⁴ Lors du colloque, on a émis l'hypothèse d'une armoirie brisée, ce sceau étudié sur photographie. Depuis, la lecture de l'original a permis d'établir que l'armoirie est portée *pleine* par Bernard. Ce qui semblait devoir être lu comme une brisure par le jeu des ombres n'est qu'une rayure entamant la surface de l'écu et se prolongeant hors de cette forme, une rayure de la matrice, vraisemblablement, dont il n'y a pas à tenir compte dans la lecture de l'image. De même, la bordure que semblait porter la housse du cheval, en raison du même jeu d'ombres, est une mauvaise lecture du revers du caparaçon, appliqué contre la face pour simuler le mouvement de l'étoffe, et ne modifie pas l'armoirie.

⁵ La Haye, manuscrit de l'Association Royale Néerlandaise de Généalogie et d'Héraldique, original figuré. La séquence utile de cet armorial brabançon (fol. 26-27v°) a perdu les identifications qui accompagnaient les armoiries, le manuscrit anciennement endommagé par l'eau.

⁶ Improbable mais pas impossible. Certes les membres du clergé portent habituellement des armoiries pleines, n'ayant pas de descendance, mais un prélat issu d'une branche cadette de maison maintient ou non la brisure de sa branche, les deux dispositions se rencontrent ; il est plus rare qu'il se donne une brisure personnelle, mais, là encore, même exceptionnels, les témoignages existent. Dans le duché de Bretagne, le cas se rencontre notamment dans une grande maison, celle de Malestroit, dont deux membres contemporains sont prélats, Jean et Guillaume, l'oncle et le neveu ; le neveu succédant à l'oncle, de plus, au siège de Nantes: Jean porte *de plein*

pour sa part, charge le *fascé* d'une *bordure componnée* sur des sceaux de 1460 à 1476 ; brisure que l'on retrouve dans les armes de sa veuve, Jeanne de Malestroit, qui la porte *au I d'un parti*⁷, sur deux sceaux distincts, en 1481 et encore en 1492. La cour de Rénac, elle, ne montre plus sur son sceau authentique, en 1499, qu'un *fascé de six pièces, à la bordure*. La brisure y apparaît simplifiée, les *compons* absents.

Cette disposition de l'image de Rénac mérite que l'on s'y attarde. En effet, pour ne pas être très fréquente, elle n'est pas rare, notamment sur les sceaux impersonnels. Mais, ici, on peut faire parler la source davantage, non pas de la maison du Chastel, mais du lieu, lui-même. En effet, le témoignage date de 1499⁸, alors que le titulaire de l'emblème est mort depuis plus de vingt ans. Après le décès de Tanguy, Rénac passe en d'autres mains, or le *fascé de six pièces, à la bordure* lui reste. *Du Chastel à la bordure* est associée désormais au nom du lieu, gelée sur le sceau authentique de la place, sceau impersonnel en service à la petite chancellerie locale et pérennisée malgré les propriétaires successifs du fief, comme on l'observe parfois lorsque l'autorité nouvelle n'a pas à imposer sa légitimité.

Le phénomène se rencontre dans les villes, dans le duché de Bretagne comme dans tout l'Occident chrétien. Pour l'observer, toutefois, il ne suffit pas d'une seule empreinte de sceau sous un nom de sigillant. Au contraire, c'est l'étude de toutes les empreintes recensées tirées d'une même matrice et la fourchette des dates d'emploi ainsi obtenue qui permettent d'évaluer⁹ la durée du service d'une matrice. Le fait observé ne doit pas laisser déduire, toutefois, qu'un tel emploi a cristallisé une armoirie sous un nom de lieu. C'est le sceau qui est opératoire, comme moyen de validation et signe de pouvoir, l'armoirie qu'il porte n'est plus qu'un élément de son image, un élément attendu, parce que connu dans l'emploi, que l'on regarde pour s'assurer de la validité du signe. Si l'armoirie est réellement cristallisée sous le nom du lieu comme signe identitaire, la confirmation est à chercher dans d'autres catégories de sources.

Bref, si l'on résume les types de brisures choisies dans la famille du Chastel pour distinguer les diverses branches sous le *fascé*, on trouve deux pièces honorables : la *bordure* et le *lambel*, et deux ou trois petits meubles : une forme qui est peut-être un *croissant*, une *étoile* et une *roue*. Une *roue d'azur*, précisera-t-on, encore, dans le seul armorial ancien, l'armorial dit *de l'ordre du Croissant*, qui donne une brisure à un tenant du nom, le prévôt de Paris.

Roue, étoile, croissant (?), *bordure, lambel*, sur l'ensemble des témoignages conservés, ces quelques pièces ou meubles montrent une belle unité de choix sous le nom. Une unité et, aussi, une stabilité qui, sur plus de deux siècles, prouve que les Du Chastel ont bien en main leur emblématique, soit en arrière plan une mémoire familiale, gage d'identité.

Tableau : Armoirie des Du Chastel et brisures

[fichier tableau]

(sceaux personnels et administratifs de l'évêque de Nantes : 1428-1443), Guillaume brise d'un *lambel* (sceaux administratifs de l'évêque : 1449-1459). Le système héraldique s'adapte aux besoins, hors des normes, pour des raisons pratiques vraisemblablement. C'est bien plus tard qu'il va se rigidifier, et encore, dans les ouvrages théoriques. On trouvera les références des sceaux de Jean et de Guillaume, dans *Images personnelles...*, t. II, notices 2565-2569 et 2551-2553.

⁷ Voir Annexe, p. 11 sqq., au nom du personnage.

⁸ Un témoignage de 1516, de seconde main, ne relève pas la brisure ; aucune déduction ne peut en être faite, ni dans le sens d'une erreur de lecture, ni dans celui d'une simplification. On n'en a pas retrouvé l'original. Voir Annexe, p. 11 sqq., au nom de la place.

⁹ Les empreintes conservées, surtout s'il s'agit de sceaux d'autorités publiques, ne sont que les quelques rares traces conservées d'un emploi.

D'autres figures emblématiques vont confirmer cette observation : les figures parahéraldiques, en particulier, les cimiers et les supports des écus.

Figures parahéraldiques

Les cimiers

Le sceau de Bernard montre le cavalier heaume en tête, cimé d'un plumail, en 1274.

Ensuite, à partir de 1342, date du premier témoignage attesté, le cimier est un château, cimier familial, comme les sources l'attestent, que l'on suit de génération en génération sur plus d'un siècle, jusqu'à 1476.

En 1342, c'est Tanguy, capitaine de Brest, qui l'arbore le premier. Il est, dès ce moment-là, le cimier personnel du personnage puisque Tanguy se reconnaît dans un cimier au château sur des empreintes tirées de deux matrices distinctes, en 1342 et en 1350. Gacien, en 1369, se cime, encore, de deux têtes de cygne affrontées, selon une description de Dom Morice. C'est ensuite, avec Hervé, seigneur du nom, que le château peut être tenu pour un cimier familial, en 1381 et 1395¹⁰. Dans le même temps, Mahieu, cadet du nom, le porte également, comme Guillaume, chef d'armes, en 1403, et après lui, Olivier, en 1419 et 1427 ; comme, aussi, Hervé, autre cadet, en 1415-1416 ; Tanguy le prévôt de Paris, attesté de 1416 à 1455, et après lui, le gouverneur de Roussillon, en 1460 et jusqu'à 1476. Tous, les uns après les autres, coiffent le château.

En résumé, les Du Chastel ont porté, l'un un plumail, une forme neutre, courante sur les sceaux, à la fin du XIII^e siècle, peut-être un simple ornement sigillaire ; un autre, deux têtes de cygne, occasionnel ou personnel, le témoignage est unique et de seconde main. Avant que la maison ne se reconnaisse, sur le long terme, dans un château, cimier parlant, s'il en est, cimier banal qui fera certes honneur au nom, au gré de l'histoire de ce dernier, mais qui ne connote aucune référence remarquable¹¹, hormis un simple jeu de mot, mode le plus courant à l'époque où il apparaît, aux mains d'une officine ou volonté de son premier tenant. C'est la constance de son emploi à travers les générations qui rend acquis son caractère identitaire.

Les supports

Concernant les supports, on n'en connaît pas de témoignage avant le sceau de Gacien (1369), décrit par Dom Morice. Deux griffons y accostent l'écu cimé de deux têtes de cygnes affrontés. Ensuite, en 1381, Hervé affiche sur son sceau personnel deux léopards en supports, des supports peut-être déjà fixés puisque son sceau de juridiction, attesté en 1395, laisse encore voir un léopard en support sénestre, l'animal adossé à l'écu, le dextre détruit. Dans la même période, en 1392, Mathieu, un cadet, arbore deux chiens – deux lévriers – colletés et bouclés, de part et d'autre de l'écu au *lambel* et du cimier familial au château. Après lui, on ne connaît pas d'autres écarts, le choix des léopards semble acquis comme supports à chaque génération. Guillaume, chef d'armes, les montre sur une empreinte de 1403. Hervé, autre cadet, écuyer, les porte encore en 1415-1416 ; comme Olivier, chef d'armes, sur ses sceaux de

¹⁰ Château ou tour, deux variantes d'un même thème, ici. Cette lecture n'est pas généralisable, cependant, dans certaines traditions iconographiques familiales, la tour est distincte du château. Sur le sceau du prévôt de Paris, les détails sont très nets, le château, ouvert, herse levée. Détails décoratifs, allusifs, on le comprend, mais il n'y a pas lieu d'y porter une attention particulière, d'autant qu'il s'agit d'une iconographie profane, sans longue tradition. Dans les sceaux, l'état des cires permet rarement d'analyser le détail d'une gravure et quand c'est possible, ce détail illustre un savoir-faire, une mode, dont l'enluminure donne d'autres témoignages.

¹¹ Sans texte contemporain pour l'établir, il serait aventureux de chercher une allusion à la puissance territoriale dans le château ; en revanche, la référence au nom est dans l'esprit du temps.

1419-1427 ; comme le prévôt de Paris, sur ses sceaux de 1416 à 1454. L'anonyme de 1456 les ignore, certes, son sceau accoste l'écu de deux palmes¹². Mais on retrouve les léopards sur le sceau du gouverneur du Roussillon, les empreintes datées de 1460 à 1476.

Sur l'ensemble du catalogue, à l'exception d'un témoignage d'homme laïc, on peut donc retenir avec certitude que, après l'acquisition d'une armoirie, au XIII^e siècle, sans doute au milieu du siècle comme on l'observe pour la moyenne noblesse bretonne dans les rares traces connues, la maison du Chastel a complété son appareil emblématique, un siècle plus tard, au milieu du XIV^e siècle, en se dotant de figures parahéraldiques identitaires, le château et les léopards, des emblèmes que l'on voit fonctionner dans les sources sigillaires et armoriales en association, mais qui, selon l'emploi, pouvaient également être utilisés séparément.

Il n'y a pas lieu de s'attarder davantage sur ces emplois, il suffit d'en noter le caractère récurrent. D'autant qu'il s'agit d'une iconographie profane stéréotypée, dénuée d'épaisseur sémantique *a priori*, même si, le temps passant, ce genre de figure s'est parfois prêtée aux surlectures. Ce qu'il y a à retenir de ces figures, en cette fin du Moyen Âge, c'est qu'elles sont, essentiellement, les compléments d'un signe de reconnaissance, et dans leur usage courant des figures ornementales volontairement perpétuées à partir du tournant du XIV^e siècle sous le nom de la maison du Chastel.

Autres figures emblématiques

La couronne

À cela, on ajoutera un autre élément de lecture, tenu dans l'image et cependant formellement important. Il s'agit de la couronne posée sur le heaume et qui sert d'assise au château en cimier.

Cette couronne, d'après les sources conservées, semble introduite dans l'appareil emblématique des Du Chastel par Gacien, que l'on sait chevalier, attestée pour la première fois en 1369. Avant ce témoignage, Bernard ne la porte pas, en 1274, ni Tanguy, en 1342. Après 1369, elle ne quitte plus les sceaux personnels masculins, toujours portée en cimier, sommant le heaume et soutenant le château familial.

Que le sceau de Bernard ne montre pas la couronne, au XIII^e siècle, l'emploi du signe en cimier sur les sceaux personnels n'est nulle part encore un usage général en Occident. Alors qu'au milieu du siècle suivant, l'usage s'en rencontre sur les sceaux personnels masculins aussi bien dans le royaume de France qu'en Angleterre et dans l'Empire. En France et en Angleterre, la guerre de Cent ans n'en a pas été la cause directe, loin s'en faut, néanmoins, la mode du sceau de type armorial au cimier sur couronne se diffuse largement dans la première période de la guerre en même temps que la capacité sigillaire s'étend à une petite et moyenne noblesse masculine silencieuse auparavant, l'encadrement militaire – jusqu'aux derniers échelons de la hiérarchie. Et le sens porté par cette couronne dans les États où on l'observe, c'est la défense d'une cause, la cause royale. Les tenants du cimier à la couronne sont dans les armées royales, ils défendent la Couronne.

Dès lors, si Tanguy n'arbore pas cette couronne, en 1342, une explication peut être avancée, c'est qu'il est au service des Montfort. Mais le port du cimier à la couronne n'est pas normalisé. Il répond, certes, à un usage général constaté, l'explication n'est qu'une hypothèse, sans texte théorique pour l'étayer.

Le portrait

¹² Le fait qu'il s'agisse d'un écu droit n'empêchait pas le choix des léopards. Sans rapport avec l'habitude familiale, à l'époque considérée, ces palmes ne sont guère plus qu'un remplissage ornemental.

À retenir encore dans cet ensemble emblématique, le signet personnel du prévôt de Paris, signet attesté en 1416, signet au portrait, anépigraphe, montrant un profil à gauche. Avec ce témoignage, on a l'exemple d'une mode de cour, mode du portrait – antique (camée ou intaille), imitation –, qui se rencontre dans les élites princières par tradition, mais qui connaît un engouement soudain dans la noblesse et parmi les clercs de l'entourage des princes de tout l'Occident chrétien, aux dernières décennies du XIV^e siècle.

Le signet au portrait du prévôt de Paris n'est donc pas un choix emblématique spécialement breton. Certes, comme la couronne, il dénote le milieu d'appartenance de son possesseur, mais contrairement à cette dernière qui est un signe de reconnaissance fort en usage dans les armées européennes, le portrait sigillaire, lui, est une mode.

L'ange

Dans le cas de l'image à l'ange telle qu'elle apparaît sur le sceau de Jeanne de Malestroit, à la fin du XV^e siècle, l'écu brochant et tenu par un ange, les ailes abaissées, il s'agit encore d'une mode. À l'instar de toute l'iconographie sacrée, cet ange a, en principe, une signification précise se rapportant aux affaires terrestres puisque la position de ses ailes indiquent un message en relation avec les affaires d'ici-bas¹³. Mais, dans le cas des sceaux de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance, la mise en œuvre de l'ange est autant – sinon plus – affaire d'agencement des formes du thème choisi que choix symbolique. En bref, l'ange de Jeanne est sans doute moins discours que figure s'intégrant dans une formule décorative.

Le phylactère

De la même façon, le phylactère sur lequel est gravée la légende du sceau du vicomte de La Bellière, en service de 1460 à 1476, est à lire de manière nuancée. À la fin du XV^e siècle, le phylactère n'appartient plus seulement à l'iconographie sacrée, la forme s'est banalisée et selon le contexte, c'est-à-dire l'image où il s'insère, il peut n'être qu'un élément décoratif aux mains d'un artiste ou bien maintenir la tradition et souligner le caractère spirituel du message qu'il porte, texte biblique, prière, sentence morale... Ici, sur un sceau laïc, c'est le nom du possesseur du sceau qu'il valorise.

2. – Les sources

Après cet examen des images emblématiques des Du Chastel, il convient maintenant de s'intéresser aux sources qui les attestent.

Sceaux

Les sceaux constituent la source la plus importante qui nous renseigne sur la représentation illustrée des personnes, et cela aussi bien au point de vue qualitatif que quantitatif. En effet, le sceau est porteur d'informations de valeur juridique, tandis que les armoriaux sont une source littéraire. Le sceau est donc supposé transmettre une information exacte. On sait qu'il est daté¹⁴ rigoureusement (date de lieu et de temps) par l'acte auquel il est

¹³ Tandis que les ailes volantes se rapportent aux affaires spirituelles et les ailes mixtes, l'une volante, l'autre abaissée, signalent une situation intermédiaire.

¹⁴ Dans les chancelleries ou les bureaux d'écriture locaux de forte activité, l'acte n'est pas scellé immédiatement après sa rédaction, mais dans la semaine ou les semaines – voire l'année, mais les exemples sont exceptionnels – qui suivent, en audience du sceau, le Sceau. Les dates de l'acte données au sceau sont donc conventionnelles.

appendu. En outre, le sceau de validation, selon son type diplomatique, transmet des informations sur l'autorité de son titulaire et l'étendue de son pouvoir. Son type sigillaire renseignera, quant à lui, davantage sur le milieu social d'appartenance et l'art du graveur. Le signet, pour sa part, au point de vue diplomatique, n'est pas un sceau de validation, mais une marque personnelle, à usage privé, qui témoigne de la présence physique de son titulaire au moment du scellage, quand on le trouve apposé au bas d'un document, car le signet au Bas Moyen Âge est le seul sceau qui reste en la possession directe de son possesseur, porté en bijou de corps, perpétuant l'anneau sigillaire ou suspendu en breloque, mais il n'a pas de force en justice.

Valeur juridique du signe, témoin de vérité comme l'annonce l'acte écrit qui le porte, le sceau revêt une image et fait corps avec elle. Mais dans le choix de cette image, une image qui procède, sauf rares exceptions¹⁵, d'un art officiel aux mains d'ateliers d'orfèvres¹⁶, nous ne savons pas la part de décision du possesseur du sceau. Tous les cas de figures existent certainement, de la volonté exprès d'un prince esthète à la matrice pré-gravée, achetée auprès d'un marchand, la légende à inscrire chez l'orfèvre local. Au cas par cas, il est impossible de déterminer les circonstances de l'acquisition d'une matrice si l'information n'est pas explicitée par un document écrit (facture, révocation de sceau, etc.).

Néanmoins, pour ce qui concerne la légende du sceau, comportant l'énoncé du nom de baptême et du patronyme du sigillant, il est clair que l'information a été précisément donnée au graveur. En effet, Pour un nom de consonance étrangère, le nom gravé dans la légende du sceau respecte la langue d'origine, tandis que dans l'acte écrit, la transcription est souvent phonétique. Il s'en déduit que dans la chancellerie où l'acte est rédigé, la langue du nom n'est pas familière. On l'observe aussi bien en Bretagne, en Normandie, en Flandre..., quand le scribe manie le français ou le latin mais ignore les autres langues. Et l'observation est générale à l'Occident. Tandis que sur le sceau, l'orthographe du nom, en langue vulgaire, peut présenter des variantes, évoluer au cours du temps, jamais, cependant, elle n'est purement phonétique. Cela laisse supposer que l'artiste dispose pour graver la légende sigillaire d'un document écrit confié lors de la commande.

D'autre part, l'imagerie même des sceaux et le caractère stéréotypé des figures, sous une mise en œuvre variée, induisent l'existence de carnets de modèles dans les ateliers. Il est patent, en effet, que le graveur dispose d'une imagerie prête à l'emploi, au XIV^e siècle, au moment de la plus grande diffusion du signe, spécialement dans les centres urbains importants. Si bien que de la matrice de sceau vendue pré-gravée au travail de commande, il n'est pas aisé de savoir qui a choisi l'image, le sigillant ou l'orfèvre. En tout état de cause, dès lors que le sigillant scelle, il se reconnaît dans le signe qui porte son nom et fait sienne l'image qui le revêt.

Dans le cas des sceaux des Du Chastel, l'image perpétue d'un document à l'autre une tradition familiale. De toute évidence, chaque matrice est un travail de commande, l'information fournie au graveur. En outre, si le sceau équestre de Bernard est un instrument de prestige, les choix sont tout à fait classiques, ensuite, de belle facture, indéniablement, mais conventionnels. Les sceaux des Du Chastel montrent leur efficacité, affichant seulement sous les types diplomatique et sigillaire les éléments de leur emblématique familiale et personnelle, et leur nom, sans embellissement superfétatoire.

Mais, même à quelques mois près, combien de sources de l'histoire peut-on citer dont la datation est aussi précise ?

¹⁵ Une image sigillaire peut être maladroite dans son organisation, elle peut être aniconique, anépigraphie, ne porter qu'un dermatoglyphe ou une trace de dent, le sceau n'en est pas moins signe de validation si le sigillant l'appose comme tel.

¹⁶ Orfèvres, graveurs ou fondeurs-mouleurs qui travaillent le métal vil.

Armoriaux

Passant aux sources armoriales, l'information est à lire sous un tout autre éclairage. Les armoriaux n'ont pas le rôle majeur des sceaux. Les armoriaux ne prouvent pas. En revanche, ils font rêver leurs contemporains et honorent une éthique. Le genre a sa genèse dans l'écriture même du roman historique. L'armoirie apparue dans la première moitié du XII^e siècle, dès 1165, elle illustre le nom de guerriers valeureux dans le *Roman de Troyes* de Benoît de Sainte Maure, signe social et déjà trope. Un siècle plus tard, le succès est tel, succès du signe de reconnaissance et succès de la tournure littéraire, que le genre armorial est constitué, toujours chargé de mettre en valeur un groupe social : hommes d'armes, corps des bourgeois d'une ville, corps de métier..., chaque œuvre se donnant sens dans l'unité de ses sélections, miroir social, mémoire d'honneur, ou, les siècles passant, tableau des vanités.

Bref, les armoriaux touchent non seulement au domaine de l'imaginaire et du sensible par le biais des représentations, mais aussi à celui de l'idéologie par le choix de leurs entrées et de leur agencement. Leur écriture transmet par l'image un *ordo*, chevaleresque, urbain... Autrement dit, bien loin du caractère ludique ou d'aide-mémoire qui leur est parfois prêté, tous les recueils armoriaux du Moyen Âge apparaissent à l'étude comme des programmes idéologiques. Et sous cet angle, ils sont une source de l'histoire.

Que l'on trouve dans les armoriaux l'écu des Du Chastel, chaque emblème puise dans sa mise en œuvre une force abstraite, bien au-delà de la réalité du cercle restreint de noms contenu dans le livre, pour illustrer symboliquement la noblesse de sa marche, bretonne, française et tout simplement de l'Occident chrétien – spécialement, dans le cas des armoriaux universels qui ajoutent à la fine fleur des royaumes chrétiens, les souverains musulmans et les figures mythiques de l'idéologie chevaleresque.

C'est ainsi que les Du Chastel ont une entrée dans des recueils majeurs, tels que l'armorial *Wijnbergen*, un recueil brabançon datable des années 1270-1285, celui d'*Urfé*, du tournant du XIV^e siècle (vers 1380-1400), avec des ajouts postérieurs, celui du héraut *Berry* (vers 1455), du nom d'un roi d'armes de Charles VII, Gilles le Bouvier, et, dernier des universels utiles, le *Bergshammar*, compilation qui puise à plusieurs traditions dont celles des deux premiers avec ses propres traits originaux, le travail exécuté vers 1435-1450¹⁷. On trouve également Tanguy le prévôt de Paris dans un armorial institutionnel, l'*armorial de l'ordre du Croissant* (vers 1460-1480), ordre créé en 1448 par René d'Anjou. Ici, c'est la carrière du personnage qui compte, ses origines importent peu.

Le fait que les Du Chastel soient retenus dans ces deux groupes de sources armoriales dit indéniablement leur appartenance à l'élite de la noblesse bretonne et aussi leur renommée. Car le héraut sait choisir la bravoure, au XIII^e siècle ; dans les noms qu'il retient, il fait l'éloge du preux. Au XV^e, c'est une tradition d'écriture qui se perpétue, le canevas ici ou là actualisé dans de nouveaux noms ou quelque détail.

À côté de cela, les armoriaux factices, qui datent tous des XVII^e-XVIII^e siècles, ne présentent pas d'intérêt au point de vue héraldique, pour le Moyen Âge. Ce sont des sources à connaître, néanmoins, pour leur apport anthropologique et social.

¹⁷ *Berry* est le seul armorial ancien qui mentionne le nom de Trémazan. *Wijnbergen* : La Haye, ms. de l'Association royale néerlandaise de Généalogie et d'Héraldique, original. *Urfé* : original perdu, copies anciennes : BnF, mss fr. 32753, 9477. *Berry* : BnF, ms. fr. 4985, original. *Bergshammar* : Stockholm, Arch. de l'État, coll. Bergshammar, original. *L'armorial du Croissant* est cité d'après la version du fr. 25204.

Maintenant, que nous disent les formes dans lesquelles les Du Chastel se reconnaissent de manière récurrente, durant les trois derniers siècles du Moyen Âge : *fascé*, *or-gueules*, château, léopards ; le château, surtout, et les léopards.

Le *fascé*, partition et rebattement, sont la schématisation des pièces de renfort apportés, à l'origine, aux boucliers des combattants. Le *château*, pour sa part, on l'a compris, est parlant sur le nom d'origine de la maison ; formule qui s'explique par la pensée analogique, soit le mode de créativité de base le plus fécond en science cognitive. Les *léopards*, eux, *léopards* plutôt que *lions* car la source aux *lions* est unique, l'armorial du *Croissant*, alors que tous les sceaux montrent des *léopards*, ces léopards, donc, empruntent moins sûrement à la maison de Léon qu'au fond iconographique européen dans lequel puise le bestiaire héraldique. *Léopard*, *lion*, *griffon* et *dragon* sont particulièrement appréciés dans tout l'Occident comme supports. Ils sont des formes sigillaires parahéraldiques très à la mode dans les milieux nobles, durant les deux derniers siècles du Moyen Âge, si bien que lorsqu'une maison investit symboliquement l'une de ces formes, on n'a pas les moyens, aujourd'hui, de le savoir sans indication écrite contemporaine de l'emploi, sauf à risquer une surlecture – fautive sur le plan scientifique.

Enfin, pour clore cette approche de la représentation emblématique des Du Chastel, on ne saurait s'intéresser au nom et à son signe de reconnaissance sans se servir de ce dernier pour tenter de sonder son rayonnement local. Ainsi, en deux cartes du Léon, la première exploitant les sources médiévales, la seconde, les armoriaux factices, les figures *fasce*, *fasces en nombre*, *fascé* et les émaux *or-gueules*, figure et couleurs combinées ou non, on peut se faire une idée de l'influence de la maison ou de l'imitation qu'elle a suscitée. Tantôt, c'est l'alliance qui a fait revêtir l'écu illustre ; tantôt, une branche cadette a pris le nom de sa terre mais rappelle son origine par l'image ; mais aussi souvent on observe une proximité du choix des formes sans pouvoir l'interpréter, faute d'archives...

En somme, le *fascé d'or et de gueules, de six pièces*, émergé dans la seconde moitié du XIII^e siècle, joue pleinement son rôle de signe dans la longue durée, à mesure que l'usage se diffuse dans la société, – les sources anciennes et factices illustrent deux étapes de cette diffusion, le Bas Moyen Âge et la Renaissance d'un côté, le XVII^e siècle de l'autre –, et trace autant une parentèle qu'une zone d'influence. Quelle est la part de l'une et de l'autre, on ne sait pas, les sources font défaut pour l'évaluer. Maintenant s'il y a un fait spécialement remarquable dans cette emblématique léonarde, c'est l'unité du signalement (*or-gueules*, *fasce/fascé*) des maisons nobles Du Chastel et Penhoat, ancrées aux deux extrémités du pays.

[fichier : carte 1]

Légende : noms dont l'armoirie (*fasce*, *fasces en nombre*, *fascé*, *or-gueules*) est connue par des sources médiévales.

[fichier : carte 2]

Légende : noms dont l'armoirie (*fasce*, *fasces en nombre*, *fascé*, *or-gueules*) est connue par des sources factices.

Résumé : Dans cette approche symbolique de la maison du Chastel, nous ne nous intéresserons pas aux événements qui ont fait la fortune du nom, ni aux carrières, du moins pas directement, mais aux images dans lesquelles les uns et les autres se sont reconnus, images officielles dans les sceaux, images idéalisées dans les armoriaux médiévaux. De ces

images, entre formes, sens et mémoire d'une famille aristocratique bretonne, nous remonterons aux documents qui les font connaître, à la valeur de ces derniers comme sources historiques, produites dans une certaine perspective, avec un sens déterminé par l'attente d'un public et l'intention de l'auteur dans le cas d'un armorial, du possesseur lorsqu'il s'agit d'un sceau. Cela nous permettra d'analyser les choix symboliques des du Chastel dans la durée, en relation avec le temps de chacun des membres dont la représentation est conservée. Car du XIII^e siècle à la Renaissance – et à l'époque moderne, pour certains armoriaux –, le sens, le goût ont évolué et portent une leçon qu'il s'agit de savoir reconnaître, entre l'attrait pour des formes communes, dans la production du royaume et de l'Occident chrétien, formes les plus représentatives des tendances profondes de la culture du Bas Moyen-Âge, et le rayonnement local que trahissent les armoiries de maisons voisines.

Annexes

Catalogue de sceaux

1. Bernard seigneur du Chastel, chevalier

Sceau, du type équestre armorié. Ph. 8 – Guillaume du Chastel [homonyme], sceau Ø 18 mm. AN, J 242 n° 57/9 (1381).

Sceau rond, cire verte scellée sur simple queue, Ø 36 mm.

Légende¹⁸ — [...]ARDI (croisette) DE : CASTEL/[...]ILITIS (lettre ornée)/

Figure équestre, à droite, le cavalier vêtu d'une cotte d'arme armoriée d'un *fascé de six pièces*, sur une cotte de maille, heaume en tête, cimé d'un plumail, se protégeant d'un écu *aux armes* et brandissant une épée. ; la monture housée *aux armes*.

ADLA, E 161/9 (1274), fichier de sceaux : n° 742.

Une empreinte inventoriée.

Ph. 1 – Bernard seigneur du Chastel, sceau Ø 36 mm. ADLA, E 161/9 (1274).

2. Tanguy [I] du Chastel, chevalier bachelier, capitaine des château et ville de Brest en 1342, avec Henri de Kaer.

A – Sceau du type armorial.

Sceau rond, Ø env. 30 mm.

Légende — [...]LI/TIS /

¹⁸ L'image du champ ponctue la légende en la joignant ou en la transgressant, à l'exergue, les sabots antérieurs du cheval touchant le pied de deux lettres du nom de baptême (A et R), les sabots postérieurs scindant le nom d'origine, la pointe de l'épée et le cimier séparant ensemble le commencement et la fin du texte de légende.

Sceau à l'écu penché, *fascé de six pièces*, surmonté d'un heaume à long volet et cimé d'un château ouvert ; la figure dans un polylob de six pièces, ouvragé, brochant sur un filet circulaire.

Images personnelles, 960 (1342) ; (1342).

Deux empreintes inventoriées.

Ph. 2 – Tanguy du Chastel, sceau Ø env. 30 mm. AN, J 241 n° 43 (1342).

B – Sceau du type armorial.

Sceau rond, 25 mm.

Légende — [...]GILL[...] / D(OMI)NI DE [...]STEO

Sceau à l'écu penché, *fascé de six pièces*, surmonté d'un heaume cimé d'un château ; la figure entre deux rameaux (chêne), dans un cartouche.

Images personnelles, 961 (1350).

Une empreinte inventoriée.

3. Gacien du Chastel, chevalier

Sceau du type armorial.

Légende et dimensions inconnues.

Sceau à l'écu penché, *fascé de six pièces, à l'étoile*¹⁹, surmonté d'un heaume cimé de deux têtes d'oiseau (cygne) affrontées, sur une couronne ; en supports deux griffons.

Images personnelles, 950 (1369).

Une empreinte inventoriée.

4. Cour d'Hervé seigneur du Chastel, au port de Poultoniou (auj. Pontaniou en Brest), précisé au terroir d'Hervé.

Sceau aux contrats, du type armorial.

sceau rond, env. 30 mm.

Légende détruite.

Sceau à l'écu droit, *fascé de six pièces*, timbré d'un buste de face ou d'une fleur feuillée, et accosté d'un léopard adossé à l'écu, au flanc dextre, le flanc sénestre perdu ; la figure dans un polylobe à redents, inscrit dans un filet circulaire.

Images personnelles 946 (1395).

Une empreinte inventoriée.

4 bis. Hervé sire du Chastel, chevalier, jure le second traité de Guérande à Guingamp

Sceau personnel, du type armorial.

sceau rond, Ø 33 mm.

Légende — S: HERVE [D]U CHASTE[L]

¹⁹ Dom Morice ne blasonne pas l'écu, le disant aux armes des Du Châtel, *brisé d'une étoile*.

Sceau à l'écu penché, *fascé de six pièces*, surmonté d'un heaume cimé d'une tour ouverte, sur une couronne, et accosté de deux léopards ; le champ semé de trèfles.

Images personnelles 953 (1381).

Une empreinte inventoriée.

Ph. 3 – Hervé sire du Chastel, sceau Ø 33 mm. AN, J 242 n° 58/33 (1381).

5. Mahieu du Chastel, chevalier

Sceau, du type armorial.

sceau rond, env. 25 mm.

Légende détruite.

Sceau à l'écu penché, *fascé de six pièces, au lambel*, surmonté d'un heaume, de face, cimé d'un château ouvert, sur une couronne ; en supports, deux chiens (lévrier) colletés et bouclés ; un rameau de part et d'autre du cimier ; le champ bordé d'un filet orné.

Images personnelles 956 (1392).

Une empreinte inventoriée.

6. Guillaume du Chastel, chevalier, chambellan du roi et du duc d'Orléans. (Voir aussi *infra* les *armoriaux factices*).

Sceau, du type armorial.

Légende et dimensions inconnues.

Sceau à l'écu penché, *fascé de six pièces*, surmonté d'un heaume cimé d'un château ouvert, sur une couronne ; en supports, deux léopards.

Images personnelles 951 (1403) ; (1403).

Deux empreintes inventoriées.

7. Hervé du Chastel, écuyer

Sceau du type armorial.

sceau rond, env. 25 mm.

Légende — [...] / CHAST[...] /

Sceau à l'écu penché, *fascé de six pièces, au croissant (?) en chef*, surmonté d'un heaume cimé d'un château ouvert, herse levée, sur une couronne ; en supports, deux léopards.

Images personnelles 954 (1415) ; (1416).

Deux empreintes inventoriées.

Ph. 4 – Hervé du Chastel, sceau Ø env. 25 mm. ADIV, 23 J 119 (1416).

8. Olivier sire du Chastel, chevalier

Sceau du type armorial.

sceau rond, 29 mm.

Légende — S': OLIVIER / (RAMEAU) DU CHASTEL /

Sceau à l'écu penché, *fascé de six pièces*, surmonté d'un heaume cimé d'un château ouvert, herse levée, sur une couronne ; en supports, deux léopards ; un rameau de part et d'autre du cimier.

Images personnelles 957 (1419) ; (1427), trois empreintes ; (14..).

Cinq empreintes inventoriées.

Ph. 5 – Olivier sire du Chastel, sceau Ø 29 mm. AN, J 244 n° 99/12 (1427).

9. Tanguy [II] du Chastel, chevalier, conseiller et chambellan du régent puis du roi, maréchal de Guyenne en 1416, maréchal des guerres en 1420, prévôt de Paris en 1416 et 1418, gouverneur d'Aigues-Mortes en 1434, viguier et châtelain de Beaucaire et d'Aigues-Mortes en 1438, lieutenant du gouverneur du Languedoc en 1446 et 1454. Marié à Sebille Le Veier. (Voir aussi *infra* le catalogue armorial.)

A – Sceau du type armorial.

sceau rond, 40/43 mm.

Légende — [...] TANGUY DU CH/ASTEL

Sceau à l'écu penché, *fascé de six pièces*, à la roue en abîme, surmonté d'un heaume cimé d'un château ouvert, herse levée, sur une couronne ; en supports, deux léopards ; des rameaux dans le champ ; un filet à rehaut séparant le champ de l'exergue.

Images personnelles 962 (1416) ; (1418) ; (1420), trois empreintes ; (1421) ; (1422) ; (1433) ; (1434), deux empreintes ; (1437) ; (1438) ; (1446) ; (1454) ; (1457).

B – Signet, du type emblématique, anépigraphie.

sceau ovale, 10 x 8 mm.

signet au portrait, un profil à gauche.

Images personnelles 963 (1416).

Une empreinte inventoriée.

10. Anonyme.

Sceau, du type armorial.

sceau rond, fragment

Légende détruite.

Sceau à l'écu droit, *fascé de six pièces*, au lambel, accosté de deux palmes...

Images personnelles 3693 (1456).

Une empreinte inventoriée.

11. Tanguy [III] du Chastel, chevalier, vicomte de La Bellière et seigneur de Rénac, conseiller et chambellan du roi, premier écuyer de corps et maître de l'écurie du roi, en 1460, gouverneur du Roussillon, en 1476.

Sceau du type armorial.
sceau rond, 40 mm.

Légende — S' TANGUY D/U CHAST/EL

Sceau à l'écu penché, *fascé de six pièces*, à la bordure componnée, surmonté d'un heaume cimé d'un château sur une couronne ; en supports, deux léopards ; la légende sur un phylactère, la volute initiale dans le champ.

Images personnelles 964 (1460) ; (1468) ; (1475) ; (1476).

Quatre empreintes inventoriées.

12. Jehanne de Malestroit, veuve de Tanguy du Chastel, chevalier de l'Ordre, gouverneur du Roussillon pour le roi.

A – Sceau, du type armorial.
sceau rond, Ø 23 mm.

Légende – IEHANNE DE MALESTROIT

Sceau à l'écu en losange, *mi-parti*, au I d'un *fascé de six pièces*, à la bordure componnée ; au II *besanté* ; accosté de quatre rinceaux, un à chaque flanc.

Images personnelles 2575 (1481).

Une empreinte inventoriée.

B – Sceau du type armorial.
sceau rond, Ø env. 30 mm.

Légende détruite.

Sceau à l'écu en losange, *mi-parti*, au I d'un *fascé de six pièces*, à la bordure componnée ; au II d'un *écartelé*, aux 1/4 *besanté* (?), aux 2/3 *contre-écartelé de cinq billettes* (?) en sautoir et de deux *fascés* ; l'écu brochant et tenu par un ange, la tête au timbre, les ailes abaissées.

Images personnelles 2576 (1492).

13 Cour de Tanguy seigneur du Chastel.

Sceau aux contrats, du type armorial.

Légende détruite.

sceau rond, Ø env. 40 mm.

sceau à l'écu droit, *fascé de six pièces*, accosté de fleurs (?).

Images personnelles 947 (1497).

Ph. 6 – Cour de Tanguy seigneur du Chastel, sceau aux contrats Ø env. 40 mm. ADF, 1 E 24/1 (1497).

14. Olivier, évêque de Saint-Brieuc (1506-†1525).

Sceau de l'évêque, de type armorial.

sceau rond, Ø env. 34 mm.

Légende détruite.

Sceau à l'écu droit, *fascé de six pièces*, brochant sur une crosse, le crosson au timbre.

Images personnelles 959 (1519).

Une empreinte inventoriée.

15. Cour de Rénac.

Sceau aux contrats, du type armorial.

sceau rond, Ø env. 40 mm.

Légende — [...]E COU[...]

sceau à l'écu droit, *fascé de six pièces*, à la bordure, timbré d'un végétal.

Images personnelles 3116 (1499)²⁰.

Une empreinte inventoriée.

Ph. 7 – Cour de Renac, sceau aux contrats Ø env. 40 mm. ADIV, 1 F 1228 (1499).

Homonymes, sceaux.

Guillaume du Chastel, écuyer, jure le second traité de Guérande à Guérande²¹.

sceau du type armorial.

sceau rond, 18 mm.

Légende — S' [...] / U [...] / [...] U /

sceau à l'écu droit, *au château*, dans un trilobe à redents.

Images personnelles 966 (1381).

Une empreinte inventoriée.

Ph. 8 – Guillaume du Chastel [homonyme], sceau Ø 18 mm. AN, J 242 n° 57/9 (1381).

Jaquet Chastel / Chatel, écuyer, jure le second traité de Guérande à Dinan.

Signet anépigraphique, de type emblématique.

Sceau rond, Ø moins de 10 mm.

signet au portrait, plein champ, un profil.

Images personnelles 583 (1381).

Une empreinte inventoriée.

Catalogue armorial

Armoriaux universels

²⁰ *Ibidem*, une source de seconde main relève une empreinte de 1516 et la blasonne à l'écu *plein*. Si la description du sceau est juste, l'empreinte provient d'une seconde matrice.

²¹ L'armorial de Guérande attribuée, à tort, à un homonyme l'armoirie de la maison léonarde.

Urfé : Celui du Castel, blason *fascé d'or et de gueules de six pièces*.

Bergshammar : m. du Chastel, écu figuré, *aux armes*.

Berry : le sire du Chastiel de Tremazan, écu figuré, *aux armes*.

Images personnelles 948.

Armorial institutionnel

Armorial de l'ordre du Croissant : Tanguy [II] du Chastel, chevalier de l'ordre du Croissant, sénéchal de Provence, dit trépassé. (Voir aussi *supra* le catalogue de sceaux, n° 9).

écu figuré, *fascé d'or et de gueules de six pièces*, à la roue de sainte Catherine d'azur en abîme, surmonté d'un heaume cimé d'un château d'argent, sur une couronne d'or ; en supports, deux lions d'or. La figure soutenue de la devise de l'Ordre LOS EN CROISSANT.

Images personnelles 962.

Armoriaux factices²²

Guérande : Guillaume du Chastel, *fascé d'or et de gueules de six pièces*.

Voir *supra* Homonymes.

Montendre : Guillaume du Chastel, l'écu figuré *d'or à la croix engrêlée de gueules*²³.

Voir *supra* n° 6.

Pierre II : François sire du Chastel, blasonné *fascé d'or et de gueules de six pièces*.

Images personnelles 949.

Rennes A : Hervé du Chastel, blasonné *fascé d'or et de gueules de six pièces*, au lambel d'azur.

Images personnelles 955.

Léon A, Léon B : Olivier sire du Chastel, commissaire de la montre reçue à Lesneven, en 1467, avec Guillaume de Penhoat, Tanguy de Kermavan, et Thomas de Kerazret, blasonné *fascé d'or et de gueules de six pièces*.

Images personnelles 958.

²² *Armorial de Guérande* : BnF, ms. fr. 22361, p. 11-30 ; *Armorial de Léon A* : *Ibid.*, p. 314-324 ; *Armorial de Pierre II* : *Ibid.*, p. 144-151 ; *Armorial de Rennes A* : BnF, ms. fr. 5506, p. 131-164 ; *Armorial de Léon B* : *Ibid.*, p. 169-182 ; *Armorial de Montendre* : BnF, ms. Clair. 901, p. 121.

²³ L'auteur de ce petit armorial fait à tort de Guillaume un Du Châtel-lès-Nangis, maison illustrée dans la marche d'Ile-de-France des armoriaux médiévaux, dès le XIII^e siècle.